



Centre Hospitalier  
de PLAISIR

# FOCUS

L'ACTUALITÉ DU CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR

N°05  
01-2019



PAGE 6 **MÉDICAL ET SOINS** : IRM ET SCANNER FONT LEUR ENTRÉE  
AU CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR

PAGE 10 **CULTURE À L'HÔPITAL** : QUAND LES RÉSIDENTS DU PÔLE HANDICAP REVISITENT  
AUGUSTE RODIN



## 2019, L'ANNÉE DU NEUF !

Par Jacques BÉRARD, Directeur

Après le nouveau bâtiment du site Mansart ouvert en septembre 2017, 2019 voit dès les premiers jours de l'année l'ouverture de l'imagerie de coupes, qui va révolutionner le visage de la santé à Plaisir.

2019, c'est aussi l'année :

- où est orchestré l'abandon définitif du site Marc-Laurent pour les unités cliniques de santé mentale à ré-implanter sur le site Mansart ;
- où doit être prise la décision sur la rénovation et le regroupement des bâtiments d'EHPAD ;
- où sera lancée l'étude de maîtrise d'œuvre de la balnéothérapie (rapprochement du Centre de Médecine et de Rééducation) ;
- où seront réalisés les travaux d'adaptation nécessaire au fonctionnement de l'Unité Cognitivo-Comportementale (après avis favorable de l'ARS).

Une année donc déterminante pour le CH de Plaisir sur un plan urbanistique, patrimonial et immobilier !...

Pour réaliser tout cela, nous aurons besoin :

- de compétences ;
- de développer davantage que nous le faisons la notion **d'investissement productif** : plus nous regrouperons et plus nous diminuerons le nombre de nos bâtiments, plus nous réaliserons des économies de fonctionnement.

2019 sera aussi l'année du plein développement et de la montée en charge du **Groupe Hospitalier de Territoire**, avec dans ce domaine également des décisions stratégiques et collectives à prendre pour les sept établissements qui le composent. Ces axes seront déclinés dans les projets d'amélioration de la prise en charge<sup>1</sup>, en lien avec la stratégie du territoire.

Bonne année à toutes et à tous et à chacune et chacun d'entre vous.

1. *Projet médico-soignant partagé et projet territorial en santé mentale du GHT en cours d'élaboration.*

P. 2	Éditorial
P. 3	Sommaire
P. 4	<b>Ressources Humaines</b> Fusion = transparence, équité et réglementation !...
P. 5	<b>Ressources Humaines</b> 6-12-2018 : élections professionnelles au Centre Hospitalier de Plaisir
P. 6	<b>Médical et soins</b> IRM et scanner font leur entrée au Centre Hospitalier de Plaisir
P. 7-8	<b>Prévention</b> Le Mois sans tabac
P. 8	<b>Solidarité</b> Le CHP au secours des sinistrés du FAM « La Maison d'Ulysse »
P. 9	<b>Documentation</b> Ateliers de recherches documentaires
P. 10-11	<b>Culture à l'hôpital et événements</b> Quand les résidents du Pôle Handicap revisitent Auguste RODIN
P. 12	<b>Culture à l'hôpital et événements</b> - Journée du patrimoine au CH de Plaisir - Appel à contribution - Les mardis de Plaisir <b>Prévention</b> Prendre soin de son dos <b>Ressources humaines</b> Nouveaux médecins et nouveaux internes

### FOCUS - Janvier 2019 • N° 05

Centre Hospitalier de Plaisir - 220, rue Mansart - BP 19 - 78375 Plaisir Cedex

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : M. Jacques BÉRARD, Directeur.

RÉDACTRICE EN CHEF : Mme Katia COUTON-WYPOREK, Chargée de communication.

COMITÉ DE RÉDACTION : M. BÉRARD, Directeur ; Mme BRUNIE, Responsable Qualité ; Mme CAMPANO, Cadre de santé ; M. le Docteur CHENAOUI, Chef de pôle de médecine gériatrique ; Mme ELARD, Coordinatrice des Ateliers d'Expression ; Mme GUENNEUGUES, Responsable logistique ; Mme LOESER, Cadre Supérieur de santé à la Direction des soins ; Mme PADEL, Cadre Supérieur de Santé ; Mme RAUDIN, Directrice des Finances, de l'Activité et des admissions ; Mme TALLA, Coordinatrice Animations EHPAD/USLD ; Mme TESTA, Cadre Supérieur de Santé ; Mme WALCZAK, Responsable Qualité.

COMITÉ DE RELECTURE : membres du comité de rédaction ; Mme BRANCO, Assistante Qualité ; Mme PEYRARD, Assistante communication.

IMAGE DE COUVERTURE : L'IRM et le scanner du Centre Hospitalier de Plaisir en service depuis le 7 janvier 2019.

Crédit : © KCW - Centre Hospitalier de Plaisir.

CONCEPTION GRAPHIQUE, INFOGRAPHIE ET MAQUETTE : Agence Noël - www.agence-noel.com / IMPRESSION : OFFSET ECLAIR Agence des Essarts-le-Roi - 01 30 41 95 63



## FUSION = TRANSPARENCE, ÉQUITÉ & RÉGLEMENTATION !...

Une fusion d'établissements est toujours à la fois une aventure passionnante, mais aussi un cortège de tâches complexes, doublées d'une équation « socio-culturelle » pour une partie non prévisible. Dans le domaine du management et des ressources humaines, et avec un an de recul, je continue à voir de nombreux avantages à la fusion, dont trois principaux.

### APPORTER DE LA TRANSPARENCE

Réunir deux établissements dont les personnels s'appréciaient et se respectaient, oblige une direction hospitalière à **mettre à plat des processus** de Ressources Humaines, tels que la gestion des carrières, du temps, etc. C'est en comparant nos pratiques, tout en respectant les spécificités du travail de chacun (santé mentale, handicap psychique, gériatrie, etc.), que nous avons progressé. Chaque établissement a apporté ce qu'il avait de meilleur à l'autre. Bien sûr, il y a des aspects financiers, mais l'essentiel est qu'ils n'entravent pas notre cœur de métier, qui est le **soin**.

La fusion et le travail obligatoire dans le cadre du GHT nous obligent à la transparence et donc à une réflexion sur nos organisations, dans un esprit **d'optimisation**, pour tendre vers la disparition des inégalités de traitement et des insuffisances.

### GARANTIR L'ÉQUITÉ

La transparence est le préalable à l'équité, qui est l'égal traitement de tous les agents qui sont dans une **situation comparable**. Elle est différente de l'égalité, qui donne les mêmes droits à tous. Elle ne doit pas empêcher de considérer les agents au plus près possible de leur réalité professionnelle, en tenant compte notamment de leur **rythme de travail** : de nuit, dans les services à forte tension...

C'est ce que la Direction s'est employée à faire, avec la conscience d'une perfectibilité. Les concertations avec les RH et les organisations syndicales se poursuivent toujours dans l'objectif d'allier **continuité du service public** et **aspirations individuelles** : c'est toute la noblesse de notre métier.

### RESPECTER LA RÉGLEMENTATION

Ce n'est bien sûr pas l'objectif premier d'une fusion, chaque établissement étant astreint à respecter la législation, dont celle relative au temps de travail.

Le passage aux trente-cinq heures ne s'est pas fait sans difficulté dans le milieu hospitalier, marqué par l'exigence de la continuité des soins : soit il n'y avait pas suffisamment de réorganisation, soit pas assez de moyens, quelquefois les deux à la fois !

Les **trente-deux heures trente de nuit** ont été décidées après des études d'ergonomes, de psychologues, montrant la **pénibilité** pour les agents de nuit.

Nos établissements avaient bien sûr le devoir d'appliquer ces textes, rédigés aussi dans l'intérêt du patient. Le Centre Hospitalier de Plaisir respecte désormais les consignes ministérielles sur le **nombre de journées de RTT par an**, qui s'ajoutent aux congés annuels pour l'ensemble des agents.

Il nous faudra cependant repartir de l'enjeu de **qualité de vie au travail** et de la notion de **pénibilité du travail**, pour apporter plus de confort aux personnels, qui travaillent de surcroît dans des disciplines reconnues comme peu attractives (nuit, gériatrie, psychiatrie).

Cela est multifactoriel et se mesure aussi avec la qualité du management, les conditions ergonomiques et hôtelières, le projet de service, les possibilités sociales...

**C'est en travaillant sur l'ensemble de ces facteurs en même temps, que nous relèverons le défi qui nous attend.**

## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES AU CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR (6-12-2018)

Annoncées en juin 2018, les élections professionnelles se sont tenues jeudi 6 décembre 2018.

Par l'élection de leurs représentants, elles consacrent le droit de participation des agents à la détermination des règles individuelles et collectives qui les concernent et permettent d'établir la représentativité des organisations syndicales à tous les niveaux pertinents de la gestion publique.

Depuis plus de six mois, les organisations syndicales ainsi que la Direction des Ressources Humaines ont consacré une partie de leur temps à l'organisation de ces élections. Des rencontres dans le cadre du protocole pré-électoral se sont tenues en juin, juillet et novembre.

Comme le prévoit le guide des élections professionnelles, un planning a été respecté :

- **affichage des listes des électeurs pour les différents scrutins en amont** (dès le 5 octobre puis le 17 octobre 2018) ; En parallèle, un répertoire a été mis à la disposition des utilisateurs sur les postes informatiques.
- **remise par les différentes organisations syndicales de la liste des candidats accompagnée des déclarations de candidatures individuelles** (jusqu'au 25 octobre 2018) ; Une vérification de l'éligibilité de la centaine de candidats a été effectuée, permettant la validation de toutes les candidatures et la préparation des bulletins de vote.
- **transmission des professions de foi** aux alentours du 15 novembre pour l'ensemble des organisations locales ;
- **remise de l'ensemble des documents relatifs à l'élection pour les commissions administratives paritaires** départe-

mentales et les commissions consultatives paritaires (16 novembre 2018) ;

- **mise sous pli** dès le mardi 20 novembre après-midi pour la terminer le jeudi 22 novembre au matin. Les vagemestres ont procédé à l'envoi le même jour, pour l'achever le lendemain. Cela nous a fait gagner quatre jours de délais de remise par La Poste.

La veille du scrutin, dans la salle de la *Grande Roseaie*, les isolements et les urnes prêtés par la Mairie de Plaisir ont été installés par les services techniques et il a été procédé à des essais informatiques.

Le scrutin s'est déroulé de 6h30 à 18h. Cependant la plupart des équipes d'organisation étaient sur place dès 5h45 et ce jusqu'à minuit (dépouillement de 18h à 23h). 220 plis reçus par correspondance ont été recensés. La restauration a mis à la disposition des participants du café, des viennoiseries, ainsi que des repas le midi et le soir.

Suite aux résultats des élections au titre du CTE, la représentation des personnels au CHSCT et au conseil de surveillance se répartit comme suit :

- **CHSCT**  
3 sièges CGT / 2 sièges FO / 4 sièges Sud Santé Sociaux
- **Conseil de surveillance**  
1 siège CGT / 1 siège Sud Santé Sociaux

Vous serez informés prochainement de la liste nominative des différents représentants.

Je remercie les services informatiques, techniques et logistiques pour leur accompagnement. Une dédicace particulière à mon équipe ainsi qu'aux volontaires qui sont venus nous prêter mains fortes.

Répartition des sièges obtenus par les organisations syndicales suite aux différents scrutins  
Commissions Administratives Paritaires Locales (CAP) et CTE

	CAP 2	CAP 4	CAP 5	CAP 6	CAP 7	CAP 8	CAP 9	CTE
Nombre d'électeurs inscrits	465	7	97	53	71	445	52	1558
% de votants	39,57%	100,00%	40,21%	62,26%	63,38%	35,51%	55,77%	36,01%
<b>Suffrages exprimés</b>	<b>177</b>	<b>6</b>	<b>38</b>	<b>33</b>	<b>44</b>	<b>157</b>	<b>28</b>	<b>561</b>
Liste SUD	2	1	1	1	2	1	2	5
Liste FO	0	0	0	0	0	2	0	3
Liste CGT	1	0	1	1	0	0	0	4
<b>Nombre total de sièges pourvus</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>12</b>



L'appareil d'IRM au Centre Hospitalier de Plaisir.



L'appareil de scanner au Centre Hospitalier de Plaisir.



La salle d'attente.

## MÉDICAL ET SOINS

### IRM ET SCANNER FONT LEUR ENTRÉE AU CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR

Confronté à une forte restructuration de son activité depuis plusieurs années, l'établissement a cherché à développer son plateau technique afin de disposer d'une palette de consultations de spécialités et d'exams techniques, telle que l'imagerie de coupe, à l'attention de sa patientèle ainsi qu'à celle de la population installée sur le bassin de vie. L'installation d'un tel équipement participe à l'amélioration du parcours des patients, l'économie des frais de transports, la réduction des délais de prise en charge en imagerie de coupe et une meilleure attractivité de l'offre de soins du Centre Hospitalier.

C'est dans ce contexte qu'un partenariat a été noué en 2016 avec un groupement privé de radiologues avec pour objectif l'installation de deux équipements matériels lourds (scanner et IRM) dans le nouveau bâtiment du Centre de Gériatrie et de Rééducation (CGR). Ledit partenariat a pris la forme d'un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) : « Centre d'Imagerie Scanner IRM de Plaisir ».

Le CH de Plaisir ne disposant pas lui-même de praticiens radiologues, l'établissement s'est tout naturellement tourné vers ses partenaires historiques pour disposer des ressources suffisantes pour réaliser l'activité publique.

Le plateau d'imagerie de coupe, situé au niveau -1 du CGR, a démarré son activité début janvier 2019. Ces nouvelles modalités viennent ainsi compléter l'offre des consultations déjà existantes et ont vocation à accueillir des usagers non seulement du CH de Plaisir, mais également du bassin de vie.

Par Cécile BETTON, Attachée d'administration hospitalière à la Direction des Affaires générales et Projets

#### Qu'est ce que l'IRM ?

L'Imagerie par Résonance Magnétique (IRM) est un examen médical qui utilise un champ magnétique et des radiofréquences qui permettent de générer des images très précises, en 2D ou en 3D, des parties du corps et organes internes tels que le cerveau, la colonne, les articulations, l'abdomen, les seins et la prostate.

#### Qu'est ce que le scanner ?

Le scanner, aussi appelé tomodensitométrie, est un examen médical qui donne des images en coupe d'un organe. Il a pour objectif de donner plus de précisions sur les résultats d'une radiographie ou d'une échographie, comme la localisation et l'étendue d'une lésion sur un organe ou un tissu.

## EN PRATIQUE

#### Les patients sont accueillis :

- du lundi au vendredi, de 8h30 à 13h00 et de 14h00 à 18h30 ;
- et le samedi, de 8h30 à 12h30.

Le secrétariat du GIE est joignable au 01 84 27 07 50.

#### Plages dédiées à l'activité publique de l'imagerie :

- lundi après-midi ;
- mercredi matin ;
- mercredi après-midi.

#### Le plateau d'imagerie de coupe emploie actuellement :

- une assistante de Direction ;
- trois secrétaires ;
- trois manipulateurs radio ;
- les radiologues.

## PRÉVENTION

Par Laetitia AUBUGEAUD, Faisant Fonction de Cadre supérieur de santé Pôle 78 G 18 et Pôle 78 P 01 (SMPPR/CSAPA) et la participation de Sylvie BRULÉ, Cadre de santé UCSA, MAF, CRA

### LE MOIS SANS TABAC



#### AU CENTRE PÉNITENTIAIRE DE BOIS D'ARCY

Dans le cadre du Mois Sans Tabac, action nationale de santé publique ayant lieu durant le mois de novembre, plusieurs manifestations ont été organisées au Centre Pénitentiaire (CP) de Bois d'Arcy, animées par les équipes pluri-professionnelles représentant divers services dont le CSAPA, l'Unité de Consultation et de Soins Ambulatoire (UCSA), l'Éducation Nationale, l'Administration Pénitentiaire avec l'appui de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA).

Ces actions ont commencé par une conférence-débat destinée à tous, personnes détenues et professionnels exerçant sur le CP de Bois d'Arcy. Plusieurs stands ont permis une sensibilisation des personnes détenues et des professionnels aux risques du

tabagisme. Ils ont été co-animés par un ou une infirmière de l'UCSA, du CSAPA, du SMPPR, un surveillant pénitentiaire et par l'ANPAA, pour deux d'entre eux. Ces intervenants ont répondu aux questions des personnes intéressées, ont distribué des quizzs, informé sur les services à contacter pour maîtriser/limiter/arrêter la consommation de tabac. Ils ont également proposé une mesure du taux de monoxyde de carbone (test respiratoire HBCO).

Les moniteurs de sport ont, pour leur part, organisé un parcours sportif en septembre puis l'ont renouvelé en novembre permettant aux personnes détenues de constater les effets de la diminution de leur consommation de tabac sur leurs capacités physiques et pour d'autres, de se rendre compte de leurs limites lors d'un parcours sportif.

Depuis quelques années, les diverses actions proposées dans le cadre de cette manifestation permettent la mobilisation et la collaboration des équipes autour de ... /...

## ATELIERS DE RECHERCHES DOCUMENTAIRES

Au cours de l'été, le service de documentation a proposé à tous les personnels volontaires, des ateliers initiant à la recherche documentaire sur le web, en partenariat avec Ascodocpsy (réseau de documentation en santé mentale).

Cet après-midi animé par Magali BERTAUX et Nathalie BERRIAU, Coordinatrice générale d'Ascodocpsy a été constructive.

Dans un premier temps, les requêtes des participants ont été traduites en langage booléen<sup>1</sup> et caractérisées par typologie de documents afin d'obtenir la meilleure réponse dans les plus courts délais.

Dans un second temps, la recherche spécialisée ou spécifique a été orientée vers la ou les bases de données *ad hoc*. Les sites nationaux restent ceux de références par excellence : que ce soit *Legifrance*, concernant ce qui relève du droit jusqu'à la jurisprudence ; la *Documentation Française*, pour ce qui est des rapports officiels ; ou la *Bibliothèque Nationale de France*<sup>2</sup> (BNF), pour l'intégralité de ce qui est répertorié sur le territoire. La BNF met à disposition les ressources libres de droit sur Gallica et signale les ressources sur son catalogue. Les ressources du web ne sont plus mises à jour hebdomadairement via les signets, comme le fait par exemple le Catalogue et Index des Sites Médicaux de langue Française (CISMeF) sur la Gériatrie, mais grâce au mémo « chercher & trouver ».

Dans un troisième temps, nous avons distingué les bases de données éditeurs, de celles des bases documentaires, de celles des bibliothèques.

Nous avons terminé en présentant, selon les groupes ou affinités de recherches, les bases de données de SantéPsy, de Santé Publique, etc.

1. Vient du mathématicien George BOOLE. La recherche dans les index des outils est fondée sur la théorie des ensembles. Un ensemble est le résultat d'une requête. Il existe trois possibilités : ET OU SAUF. Rechercher de l'information, ENSSIB 2008 : [http://www.c2imes.org/MODULES/B2/co/Module\\_B2.html](http://www.c2imes.org/MODULES/B2/co/Module_B2.html)  
2. La BNF, héritière des collections royales, est l'institution en charge de la collecte du dépôt légal à partir de 1537.



« Les plus de cette formation : apprendre comment affiner mes recherches ; travailler sur les mots clés ; avoir des adresses de moteurs de recherches ; des exercices pratiques pendant la formation ; des explications fluides et riches de la part des formatrices. Je recommande vivement cette formation au personnel : elle a été vraiment très enrichissante ! »

Stéphanie MIGANI

## SITES UTILES POUR UNE RECHERCHE DOCUMENTAIRE

- <https://www.legifrance.gouv.fr/initRechJuriConst.do>
- <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/>
- Bibliothèque Nationale Française :  
<https://archivesetmanuscrits.bnf.fr/>  
<https://gallica.bnf.fr/accueil/?mode=desktop>
- <http://www.ascodocpsy.org/santepsy/>
- <https://www.cairn.info/>

Ce type d'ateliers peut avoir lieu plusieurs fois dans l'année et être mis en place à la demande de professionnels selon les besoins exprimés, qu'ils soient individuels ou collectifs.

En novembre, on arrête ensemble.



© SMPR/CSAPA Centre Hospitalier de Plaisir

Sensibilisation lors du Mois sans tabac au SMPR/CSAPA.

... / ... la sensibilisation aux risques du tabagisme des personnes détenues et des professionnels. Cette démarche se poursuit en particulier, toute l'année, avec les consultations tabac du CSAPA et de l'UCSA.

## AVEC LE COMITÉ DE PRÉVENTION DES ADDICTIONS (CPA)

Par les membres du CPA

Le CPA a également mis des actions en place dans le cadre du mois sans tabac :

- rencontre avec les foyers de vie (4 octobre 2018) pour sensibiliser les professionnels sur les substituts nicotiques et l'accompagnement des résidents dans l'arrêt ou la réduction du tabac ;
- distribution de kits d'arrêt et affiches *Mois sans tabac* (22 novembre 2018) dans l'ensemble des services du site Mansart et du site Marc-Laurent.

## SOLIDARITÉ

Par Patricia CARLIER, Directrice des Affaires Générales/Projets, qualité gestion des risques et CDU

## LE CHP AU SECOURS DES SINISTRÉS DU FAM « LA MAISON D'ULYSSE »

Après avoir accueilli pendant près de dix mois, les résidents du Foyer d'Accueil pour Handicapés Vieillissants de la Fondation Perce-Neige à Mareil-sur-Mauldre, c'est maintenant aux résidents du Foyer d'Accueil Médicalisé, situé à Bullion, « la Maison d'Ulysse » de l'Ordre de Malte, d'être accueillis au sein de notre établissement.

Comme son prédécesseur, le FAM « la Maison d'Ulysse » a été en partie ravagé par les flammes, le 22 octobre dernier, obligeant ses vingt-huit résidents adultes autistes à un accueil en urgence chez des proches, ou relogés dans d'autres structures du département.

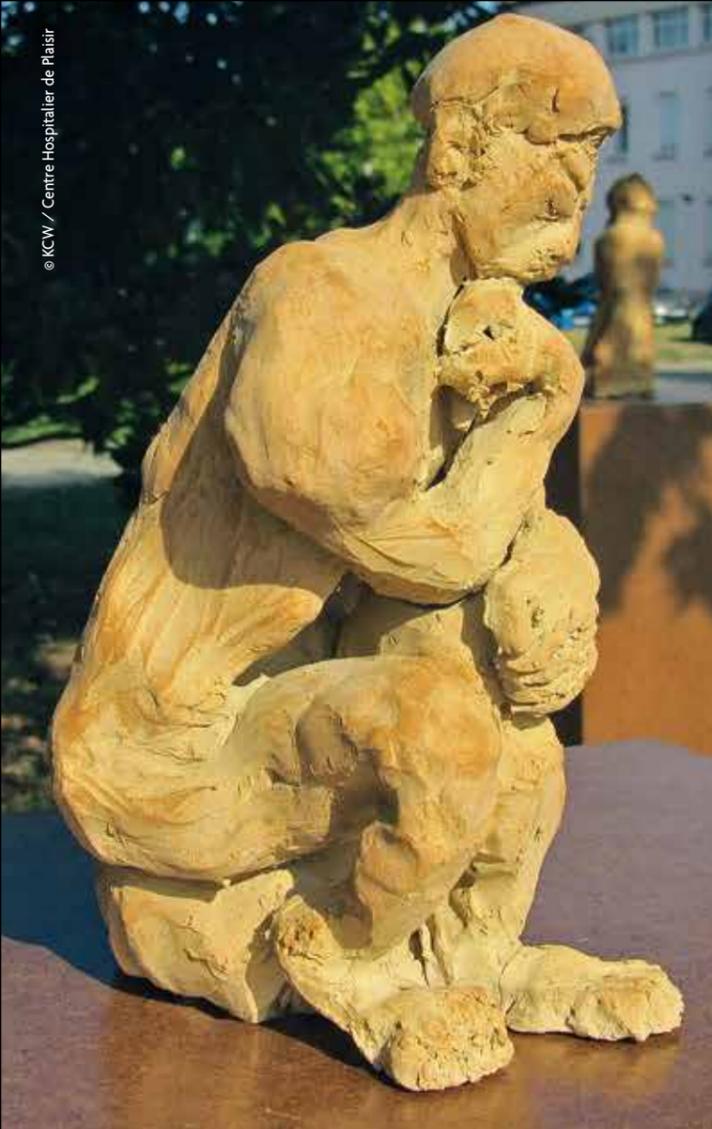
À la suite de l'appel lancé par le Conseil Départemental et l'Agence Régionale de Santé à la recherche d'une solution de logement provisoire de ces résidents, le Directeur a réagi rapidement, mettant à disposition de la direction du foyer, les locaux libérés par la Fondation Perce-Neige, situés sur le V120.

Accueillis depuis le 18 décembre, les pensionnaires et les personnels demeureront parmi nous jusqu'en fin d'année 2019, le temps de la reconstruction de leur foyer. Nous leur souhaitons la bienvenue !

Incendie à « la Maison d'Ulysse », établissement spécialisé dans l'accueil d'adultes souffrant de troubles autistiques.



© Gendarmerie des Yvelines. Parution : Le Parisien, 22 octobre 2018



SANS NOTRE ÉTABLISSEMENT ET HORS LES MURS  
CULTURE  
À L'HÔPITAL  
& ÉVÈNEMENTS

## QUAND LES RÉSIDENTS DU PÔLE HANDICAP REVISITENT AUGUSTE RODIN

Par **Christelle ÉLARD**, Coordinatrice des Ateliers d'expression Les Glycines, Service Animations du Pôle Handicap ; **Anne-Laure RAGON**, Art Thérapeute, Artiste animatrice de l'atelier Terre et **Katia COUTON-WYPOREK**, Chargée de communication

Entre le 12 septembre et le 19 octobre, vous avez peut-être pu admirer l'exposition « À la manière d'Auguste RODIN », devant la cour des *Mélèzes* : lieu de passage de notre Centre Hospitalier, arboré et cerné de bancs, invitant tant à la déambulation qu'à la pause contemplative... Cette exposition dans l'esprit du jardin du *Musée Rodin* (Paris) s'inscrivait dans le projet culturel de l'établissement, qui préconise de se faire rencontrer, autour de la culture ouverte sur la ville, les usagers, les familles, les professionnels et le public extérieur.

Le projet du service « Animations » s'appuie sur des principes portés par l'Institution visant à garantir aux résidents accueillis en structure médico-sociale, un accompagnement à l'exercice de leur citoyenneté, une aide pour leur

assurer un bien-être quotidien et un soutien pour la participation à la vie sociale et culturelle. Dans ce cadre, l'exposition apparaît comme une valeur ajoutée à la vie des personnes en situation de handicap accompagnées.

Le projet est né de la demande croissante des quarante résidents du Pôle Handicap participant à l'activité *Terre*, de sortir des murs de l'atelier et d'aller à la rencontre d'œuvres d'artistes de renom.

En septembre 2017, Anne-Laure RAGON, l'artiste animatrice, a bénéficié d'une formation au *Musée Rodin* sur le thème de l'accessibilité. Elle y a découvert de multiples façons d'enrichir son atelier et de rendre accessible, plus encore, la culture aux participants.

### Exposition d'œuvres À la manière d'Auguste Rodin.

Un travail avec ce musée de renom qui propose des visites adaptées au public du Pôle Handicap ainsi qu'une aide logistique est apparu alors comme une évidence. Grâce à une série de six visites au Musée menées par une conférencière et articulées autour de « l'expression du corps dans l'œuvre de RODIN », chacun des résidents participant a eu la possibilité de contempler, étudier et apprécier (certains par le toucher) l'énergie du mouvement et la force de vie qui émane des œuvres de l'artiste. Chaque participant s'est ensuite confronté à la matière, l'argile, dans l'intention d'exprimer de façon non verbale l'expérience vécue au musée. Tous ont façonné, cherché à mettre en volume et à représenter ce qui a été perçu, deviné et décrypté face à l'œuvre sensible du sculpteur.

### LA PRESSE EN A PARLÉ :

**La gazette de Saint-Quentin-en-Yvelines**

[lagazette-sqy.fr/2018/09/21/votreville/plaisir/les-patients-du-centre-hospitalier-revisitent-rodin/](http://lagazette-sqy.fr/2018/09/21/votreville/plaisir/les-patients-du-centre-hospitalier-revisitent-rodin/)

**78 Actu**

[https://actu.fr/ile-de-france/plaisir\\_78490/yvelines-residents-lhopital-plaisir-dans-peau-rodin\\_18652645.html](https://actu.fr/ile-de-france/plaisir_78490/yvelines-residents-lhopital-plaisir-dans-peau-rodin_18652645.html)

Chacun a fait l'expérience de : « modeler pour créer des formes nouvelles, pour défier les lois de la gravité et parvenir à exprimer toutes les passions de l'âme » (Auguste RODIN).

Ce travail du corps, au-delà de la seule question anatomique est fréquemment abordé au sein de l'activité *Terre*. Le projet avec le Musée a permis de lui donner davantage de sens et a surtout créé une nouvelle dynamique au sein de l'atelier où les résidents ont cheminé ensemble pour créer des œuvres individuelles ou collectives.

Le vernissage de l'exposition a eu lieu le 12 septembre 2018 en présence de Monsieur BÉRARD, Directeur de l'Établissement, Madame JEGOU, Directrice des soins, Madame FAROUX, Adjointe de la ville déléguée à la famille et aux solidarités, Madame LEBER, Directrice des Affaires culturelles de la ville, Monsieur DELAPLANCHE, Représentant des usagers, Madame TRÉGARO, Cadre supérieur de santé au Pôle Handicap et Mesdames RAGON, ÉLARD et COUTON-WYPOREK, Coordonnatrices du projet.

Le vernissage a permis de prolonger le projet avec Pascal Roux, comédien-animateur, et des membres de son atelier *Théâtre*. Ils ont en effet proposé au public une représentation mettant en exergue le travail sur le corps et les émotions.

L'établissement remercie vivement toutes les personnes et les services ayant contribué au projet et à la bonne mise en œuvre de l'exposition : les résidents artistes de l'atelier *Terre*, les comédiens de l'atelier *Théâtre*, les artistes animateurs des ateliers *Terre* et *Théâtre*, la direction des travaux, de la maintenance et de la sécurité, le service de la reprographie, le service intérieur, le *Musée Rodin*, les coordinatrices du projet.

Les retours positifs exprimés autour de l'exposition par tout type de public et la satisfaction des membres de l'atelier *Terre* engage à la poursuite et au développement de cette démarche culturelle.

# JOURNÉE DU PATRIMOINE AU CH DE PLAISIR

Cette année encore, l'établissement a travaillé en partenariat avec la Mairie de Plaisir et l'association du patrimoine plaisirois, pour organiser la *Journée du patrimoine* sur le site *Mansart* (le 15 septembre 2018).

Salle d'exposition d'objets anciens, diaporama historique, échanges avec Madame SOLIGNAT, historienne locale... cette rencontre culturelle a séduit les participants !

**CULTURE À L'HÔPITAL, APPEL À CONTRIBUTION.** Comme vous avez pu le remarquer, le rez-de-chaussée du Centre de Gériatrie et de Rééducation (CGR) peut désormais accueillir des expositions de tableaux ou de photographies. Si vous avez un projet d'exposition, au CGR ou au sein de services, pour des œuvres réalisées par des patients ou des résidents, n'hésitez pas à contacter Katia COUTON-WYPOREK, Chargée de communication, pour en envisager la faisabilité.

## À VENIR

### LES « MARDIS DE PLAISIR » (ANCIENS « MARDIS DE CHARCOT ») NOUVELLE FORMULE SONT DE RETOUR !

Ces conférences-débats sur des sujets intéressants pour les professionnels du Centre Hospitalier ont lieu certains mardis de 12h30 à 14h. Ils sont ouverts à tous, sans inscription. Les repas ne sont pas fournis. Des informations plus complètes vous seront transmises ultérieurement.

## PRÉVENTION : PRENDRE SOIN DE SON DOS

### « L'ÉCOLE DU DOS » MET EN PLACE DEUX NOUVELLES SESSIONS EN 2019 !

Théorique et pratique (assouplissement, renforcement musculaire, relaxation), chaque module s'inscrit dans un échange convivial entre participants et intervenants.

La session de printemps se déroulera sur quatre matinées de 9h à 12h30 :

- VENDREDI 24 MAI ;
- VENDREDI 14 JUIN ;
- VENDREDI 21 JUIN ;
- VENDREDI 28 JUIN.

L'école du dos est ouverte à tous les professionnels de l'établissement. Elle s'intègre dans la démarche « bien-être au travail ». À ce titre, les séances ont lieu sur le temps de travail.

- Groupe de 8 participants maximum
- Inscriptions auprès de Madame RICHE, Infirmière de santé au travail : [catherine.riche@hopitaux-plaisir.fr](mailto:catherine.riche@hopitaux-plaisir.fr)
  - site Mansart : **01 30 79 88 33**
  - Bât. USN 2<sup>e</sup> étage droite
  - site Marc-Laurent : **01 30 81 85 43**
  - Pavillon bleu 1<sup>er</sup> étage gauche

## RESSOURCES HUMAINES

### ARRIVÉES DE MEDECINS

#### Pôle handicap :

- 1/10/2018 : Dr Adrian SICHIM, Praticien Attaché
- 2/11/2018 : Dr Belkacem HOCEINE, Praticien Attaché Associé
- 24/12/2018 : Dr Abdelatif RETIMA intervient, Médecin vacataire

- 5/11/2018 : Dr Justine MINEAU, Praticien Contractuel au SMPR
- 10/01/2019 : Dr Ahmet DIAKHATE, pôle 78 G 16
- 10/01/2019 : Dr Agnès MOLKO DELAVAL, Médecin vacataire, pôle Médico-Technique / consultations de diabétologie

#### Nouveaux Internes, arrivés le 05/11/2018

- Rita BELLAMINE, pôle 78 I 05
- Clément CHABERT, pôle 78 G 11 ERIC
- Vanille DAVID, pôle 78 G 11 ERIC
- Capucine DECAIX, pôle 78 I 04
- Raoul MARTIN, pôle 78 G 18
- Jessica SERVAYE, pôle 78 I 04

#### Faisant Fonction d'Internes (FFI)

- 15/10/2018 : Sylvie THETE GANGALE, pôle 78 G 18
- 05/11/2018 : Andrée Joëlle AKA DIBLE, pôle 78 G 16
- 05/11/2018 : Sinda BEN FADHEL, ATED pôle 78 G 14
- 12/11/2018 : Martha DELGADO CORDOBA, 78 G 11
- 05/12/2018 : Oxana LE COCQ, pôle 78 G 11
- 01/01/2019 : Dawutihan HUERMANBIEKE, pôle 78 G 12

#### Stagiaire associée

- 08/10/2019 : Asma RAIS, pôle 78 G 18

### DÉPARTS

- 01/12/2018 : Dr Saïd MENACER (Mise à disposition)
- 01/01/2019 : Dr Béatrice ALBOUKER (Retraite)
- 01/01/2019 : Florence DANZIN (Détachement)
- 01/01/2019 : Nunu RAOUL (Disponibilité)

**Le Dr Renouf VINCENS remplace par intérim le Dr CHENAOUI à la chefferie du pôle de Médecine gériatrique. Nous y reviendrons dans un prochain FOCUS.**